

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Nomenclature stratégique par programme »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente dans ce bordereau une évolution de la Nomenclature stratégique par programme (NSP) appelée à entrer en vigueur lors du budget primitif 2023. La présentation depuis 2005 d'une NSP par le Conseil régional de Bretagne, en complément de l'obligatoire nomenclature comptable, doit permettre de renforcer la lisibilité du budget de la Région.

L'évolution présentée à cette session apparaissait nécessaire au Conseil régional afin d'une part de mieux refléter les grandes politiques et les enjeux identifiés par la Région et d'autre part de la rendre plus lisible, stable et accessible.

Pour assurer la continuité entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature, une table de correspondance apparaît en annexe 2.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cette nouvelle nomenclature stratégique par programme (NSP) répond en partie aux vœux du CESER. Celui-ci a en effet régulièrement souligné la difficulté croissante à suivre le déroulement de différents engagements budgétaires du fait de leur transversalité, ces engagements se trouvant répartis au fil du temps entre plusieurs programmes.

Le CESER apprécie la simplification de l'intitulé des programmes, ainsi que l'existence d'une table de correspondance entre ancienne et nouvelle NSP, qui permet d'assurer la continuité qui s'impose.

Pour le cas où, à l'usage, cette nouvelle NSP demanderait à être précisée, le CESER invitera le Conseil régional à réaliser toute adaptation utile, en l'en tenant informé.

En outre, si certains programmes ne pouvaient être fusionnés, bien qu'ils soient étroitement liés, le CESER appuie l'idée de présenter en annexe du Budget primitif une compilation des rapports budgétaires concernés sous forme de « jaunes budgétaires », ceci afin de fournir à tous les niveaux une vue d'ensemble sur une même stratégie.

Dans le cadre de ses échanges avec le Conseil régional, le CESER s'attachera en tant que de besoin à formuler lui-même des propositions en ce sens.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Nomenclature stratégique par programme

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité